

Directives - Lead Agency- et Weave

Les CV et les listes des résultats de recherche pour requêtes soumises sous un accord Lead Agency- ou Weave, qui ne sont pas évaluées par le FNS, doivent être remis selon les directives suivantes :

Instructions pour le CV et liste des résultats de recherche

Le FNS a signé la "**San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA)**" qui recommande aux organisations d'encouragement d'indiquer explicitement les critères utilisés pour évaluer la productivité scientifique des requérant-e-s. Outre les publications, il s'agit donc de tenir compte de la qualité scientifique, de la valeur et de l'influence/impact **de tous les résultats de recherche** (y compris ensembles de données, logiciels, prototypes). Dans ce contexte, le contenu scientifique d'un travail est nettement plus important que les indicateurs bibliométriques ou la renommée de la revue dans laquelle il a paru. Dans le cadre de cette évaluation, la discipline scientifique, l'âge académique et la situation personnelle (par ex. interruptions de carrière, charges d'assistance) de la personne requérante sont pris en compte.

Afin de satisfaire à ces exigences, le FNS demande à tous les requérant-e-s un **ensemble d'informations standardisé**. Cela comprend le "**CV et les travaux scientifiques d'importance majeure**" ainsi que la "**liste des résultats de recherche**". Ces deux documents doivent être transmis par chaque requérant-e, rédigés dans la langue du plan de recherche et structurés conformément aux prescriptions fixées ci-après. Ces documents sont mis à disposition des expert-e-s en vue de l'évaluation par les pairs-e-s. **Le FNS n'entre pas en matière sur les requêtes qui ne présentent pas les informations pertinentes.**

1 CV et travaux scientifiques d'importance majeure

(dans un **seul** document, **max. 4 pages**, dans la **langue du plan de recherche**)

Le CV et la liste des travaux scientifiques d'importance majeure servent à évaluer les critères suivants: respect des **conditions personnelles d'éligibilité** dans l'encouragement de projets **qualification scientifique** de la/du requérant-e, en fonction des résultats obtenus à ce jour, capacité de réaliser **sous sa propre responsabilité des recherches originales présentant un impact et une grande qualité scientifique**.

Le **CV** ne doit pas excéder **deux pages** (police minimale 10) et doit être structuré comme suit (le cas échéant). D'autres points peuvent être ajoutés si nécessaire:

- _ Informations sur la personne, y compris l'identifiant (par ex. OrcID, ResearcherID, Google Scholar ID)
- _ Formation. Au cours des 10 ans qui suivent leur thèse de doctorat (PhD), il est recommandé aux jeunes chercheuses/chercheurs d'indiquer le nom de leur directrice/directeur de thèse. Les requérant-e-s qui ne sont pas titulaires d'un PhD indiquent la date de leur dernier diplôme académique, les clinicien-ne-s sans MD-PhD la date de l'examen d'Etat.
- _ Emplois assumés jusqu'ici et poste(s) actuel(s)
- _ Tâches institutionnelles
- _ Projets de recherche financés

- _Supervision de jeunes chercheuses/chercheurs aux deuxième et troisième cycles universitaires (information sommaire ; le nom des jeunes chercheuses/chercheurs devraient être indiqué)
- _Activité d'enseignement (information sommaire)
- _Activité dans des panels, des commissions, etc. et activités personnelles en tant qu'expert-e scientifique
- _Affiliation en qualité de membre actif dans des sociétés scientifiques, associations dans des académies renommées
- _Organisation de conférences
- _Prix, distinctions, bourses
- _Interruptions de carrière et leur motif

Si nécessaire, les points 4 à 11 peuvent se limiter à des informations les plus récentes et/ou les plus pertinentes en lien avec la requête.

Dans la section "**Travaux scientifiques d'importance majeure**" (max. 2 pages, annexées au CV), la/le requérant-e décrit ses principales prestations scientifiques des cinq dernières années. Des travaux plus anciens peuvent être mentionnés s'ils revêtent une importance particulière pour la requête. En plus de publications scientifiques d'autres informations pertinentes peuvent être décrites ici, par ex. les activités de transmission de savoir, les logiciels, bases de données, prototypes, etc. La contribution spécifique de la/du requérant-e et l'impact de chacun de ces travaux doivent être explicités.

Les évaluateurs du FNS utilisent toutes ces indications pour évaluer notamment la **qualité scientifique et l'importance des résultats de recherche**. Si possible, les documents/sources des diverses prestations doivent être accessibles aux expert-e-s via un lien open access direct.

Téléchargez le document avec le CV et les travaux scientifiques d'importance majeure en format PDF sans activer le mode lecture seule sur mySNF. Nommez le document "CV_[Nom de la/du requérant-e].pdf".

2 Liste des résultats de recherche des cinq dernières années

La liste des résultats de recherche est utilisée dans la procédure de sélection en vue d'évaluer la **productivité et la qualification scientifiques** d'un-e requérant-e par rapport au projet proposé et sa **capacité à mener à bien et à documenter un projet de recherche**. Les deux aspects sont aussi pris en compte lors de l'évaluation de la **faisabilité** du projet proposé.

Selon le domaine de recherche, l'ordre des auteurs peut être utilisé comme indicateur de la contribution qu'a apportée un-e requérant-e (cf. aussi: Académies suisses des sciences – L'intégrité dans la recherche scientifique – Principes de base et procédures). Le nombre de publications d'un-e requérant-e en qualité d'auteur responsable, sans la contribution de son directeur/ sa directrice de PhD ou de post-doctorat, est l'un des indicateurs, avec d'autres aspects, qui permet d'évaluer son **indépendance scientifique**. Le nombre total de publications ou le nombre de publications par année ne représentent pas les seuls indicateurs de performance.

La liste des résultats de recherche est limitée aux **cinq dernières années**. Au début de la liste, les requérant-e-s doivent indiquer, si possible, un lien vers une page web contenant la **liste de toutes leurs publications**.

La **liste des résultats de recherche** doit, le cas échéant, être structurée comme suit:

- _ Publications évalués par les pairs dans des revues scientifiques internationales
- _ Livres et monographies évalués par les pairs
- _ Articles de conférence évalués par les pairs
- _ Contributions à des livres

Seules les publications **déjà parues ou en phase de l'être** peuvent être mentionnées aux points 1 à 4.

- _ Brevets et licences
- _ Contributions orales à des conférences internationales
- _ Travaux de relations publiques (p. ex. engagement public pour la science, la technologie et le transfert de savoir, art scientifique, etc.)
- _ Contributions générales à la science (p. ex. porte-parole d'une expérience internationale, responsable d'une expédition internationale, fondatrice/teur d'un réseau ou d'un programme de formation international, etc.)
- _ Autres résultats exploitables (p. ex. cartes, méthodes, prototypes, logiciels, bases de données, design, articles arXiv, contributions à des collaborations sur le big data, etc.)

Les articles et autres résultats de recherche **présentant un intérêt direct pour le projet de recherche** doivent être **clairement indiqués**. Dans la liste des auteurs, le **nom du ou de la requérant-eet l'année de publication** doivent être **mis en évidence** (p. ex. soulignés ou en gras). L'utilisation de "**et al.**" **pour abrégé la liste des auteurs n'est pas admise**, sauf pour les projets de recherche réalisés dans le cadre de grandes collaborations internationales comptant plus de 50 auteurs. Dans ce cas, il faut indiquer un lien direct vers la publication complète.

Le document doit être téléchargé en format PDF (sans sélectionner le mode lecture seule) dans mySNF. Nommez le document "Output_[Nom de la ou du requérant-e].pdf".